



PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 4 juin 2015 – Trélex

72 communes membres, 47 présentes, 25 excusées/absentes.

Sont représentées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Bogis-Bossey, Borex, Bursinel, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Coinsins, Coppet, Corseaux, Cottens, Crans-près-Céligny, Cuarnens, Daillens, Denens, Dully, Echandens, Eclépens, Etoy, Eysins, Founex, Genolier, Gimel, Gingins, Givrins, Jouxens-Mézery, Le Vaud, Lussy-sur-Morges, Mex, Mies, Moiry, Mont-sur-Rolle, Penthaz, Perroy, Prangins, Rolle, Saint-Cergue, Saint-George, Saint-Prex, Signy-Avenex, Tolochenaz, Trélex, Vaux-sur-Morges, Vich, Villars-Sainte-Croix, Vufflens-la-Ville et Yens.

Sont excusées/absentes, les communes de :

Allaman, Begnins, Bremblens, Buchillon, Chésereux, Clarmont, Commugny, Corbeyrier, Féchy, Gilly, Grens, La Rippe, La Sarraz, Lavigny, Le Chenit, Lonay, Lully, Mauraz, Mollens, Montagny-près-Yverdon, Penthaz, Saint-Oyens, Saint-Sulpice, Tannay, et Vufflens-le-Château

Ordre du jour :

1. *Introduction ;*
2. *Adoption du PV de l'AG du 23 mars 2015 à Daillens ;*
3. *Comptes 2014 :*
 - 3.1 *Présentation du préavis et des comptes 2014.*
 - 3.2 *Rapport des vérificateurs*
 - 3.3 *Décharge au comité et aux vérificateurs*
 - 3.4 *Nomination des prochains vérificateurs (Vufflens-la-Ville, Vufflens-le-Château et Yens).*
4. *Présentation de Mme Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat en charge du territoire et de l'environnement :*
Comment concilier aménagement du territoire et développement du canton de Vaud ?
5. *Information générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV.*
6. *Présentation de la sortie récréative du 11 septembre 2015 à Dully.*
7. *Divers et propositions de l'assemblée.*

1. Introduction

La Présidente ouvre la séance à 19h15 et remercie l'assemblée d'être venue si nombreuse par une température caniculaire. Elle salue les autorités présentes, Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, Mesdames les Députées Fabienne Freymond Cantone, Amélie Cherbuin et Catherine Labouchère, Messieurs les Députés Hans-Rudolf Kappeler, Laurent Mieville et Yves Ravenel, Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux ainsi que les représentants de la presse.

Mme Byrne Garelli demande une modification de l'ordre du jour sous le point 5 : elle propose d'approuver l'élection d'un Vice-Président ainsi que d'un délégué au Comité.

Avec cette modification, l'ordre du jour est, au vote à main levée, adopté à l'unanimité.

2. Adoption du PV de l'AG du 23 mars 2015 à Daillens

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale n'appelant pas de remarques ou modifications, il est, au vote à main levée, adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

La Présidente souhaite la bienvenue aux Communes de Moiry et Clarmont, nouveaux membres de l'AdCV depuis le 1^{er} mai 2015. L'AdCV compte maintenant 72 membres.

Elle donne la parole à M. Gilles Dolivo, Municipal de Moiry.

Monsieur Dolivo présente la commune qui se situe à 35 km au nord-est de Trélex, au bord de la Venoge et au pied du Jura vaudois. Quelques chiffres : 668 hectares, 272 habitants.

Le village comprend 7 exploitations agricoles, deux scieries, dont une indépendante énergétiquement, une école, un café restaurant et quelques sociétés locales.

La Présidente souhaite également la bienvenue à Clarmont qui n'est pas présente dans l'assemblée.

3. Comptes 2014

La Présidente passe la parole à M. Yves Raboud, notre Trésorier.

3.1 Présentation du préavis et des comptes 2014

M. Raboud donne quelques explications sur les comptes. Sous l'impulsion de notre nouvelle Présidente, la gestion de l'AdCV a subi quelques modifications : un comité organisé par dicastères, des délégués aux tâches spécifiques et des intervenants annexes, des contacts réguliers avec des députés et autres représentants des autorités cantonales, communales et un secrétariat plus orienté administration et politique. Les comptes sont assez stables, malgré ces changements. La hausse des recettes est principalement due à une augmentation des membres; il n'y a pas eu de grosse campagne. Le 1^{er} graphique montre la répartition des charges dans les différents comptes. Le 2^{ème} montre l'évolution par rapport aux comptes et budget 2014, on remarque une stabilité. L'exercice 2014 se solde avec un excédent de recettes de CHF 25'439.90 dont il propose d'attribuer CHF 20'000.- au fonds de réserve.

L'AdCV a besoin de ces fonds pour pouvoir s'adresser à des spécialistes qui nous aident dans certains domaines au vu de la complexité des dossiers actuels.

L'assemblée n'ayant pas de questions sur les comptes, il passe la parole aux réviseurs.

3.2 Rapport des vérificateurs

M. Michel Burnand, Syndic de Vich, procède à la lecture du rapport des vérificateurs qui préconise d'approuver les comptes et le rapport tels que présentés et de donner décharge au comité.

3.3 Décharge au comité et aux vérificateurs

L'assemblée n'ayant pas de question, Mme la Présidente passe au vote sur les rapports présentés.

Au vote à main levée, les comptes 2014 de l'AdCV sont adoptés à l'unanimité et décharge est donnée aux vérificateurs et au Comité.

3.4 Nomination des prochains vérificateurs

Selon l'ordre alphabétique, les communes vérificatrices des comptes 2015 de l'AdCV sont :

Vufflens-la-Ville
Vufflens-le-Château
Yens

Celles-ci seront convoquées en temps utile durant le 1^{er} semestre 2016.

4. Présentation de Mme Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat en charge du territoire et de l'environnement - *Comment concilier aménagement du territoire et développement du canton de Vaud ?*

La Présidente invite Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro à rejoindre la table du Comité.

La Présidente nous rappelle que lors de notre assemblée générale du 25 mars 2014 à Cossonay, Mme Jacqueline de Quattro était venue nous parler des prémices de la LAT et nous avait promis à l'époque qu'elle reviendrait nous voir; elle souhaitait éventuellement engager une discussion avec nos communes et notre Comité. Elle remercie très sincèrement Mme de Quattro pour sa présence.

Le discours de Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro est annexé au procès-verbal ainsi que le communiqué de presse de l'AdCV.

Ces documents sont également disponibles sur le site de l'AdCV (www.adcv.ch, rubrique : assemblées générales et agenda).

A l'issue de son allocution, Mme Byrne Garelli, la Présidente, remercie Mme la Conseillère d'Etat et ajoute qu'elle pense que personne dans cette assemblée ne refusera d'entrer en matière concernant la participation de l'AdCV et de ses représentants au Groupe de travail évoqué par Mme de Quattro. Elle souligne que M. Pierre Stampfli est en charge du groupe « Aménagement du Territoire » qui est très efficace au sein de l'AdCV.

Ce qui étonne le plus Mme la Présidente dans le discours de Mme de Quattro est d'avoir l'impression que les 3 couches politiques dans ce pays ne communiquent pas correctement, en particulier sur le dossier de l'aménagement du territoire. Nous faisons face à un problème de transmission d'informations ou d'avis politiques sur des sujets qui sont mis en consultation et qui viennent en votation populaire.

Ceci est inquiétant et ne doit pas se passer dans tous les dossiers qui concernent les communes.

La Présidente ouvre le débat, les interventions ci-après sont relevées :

Monsieur Franco Cetrangolo, Vice-syndic d'Eclepens demande que faire lorsqu'une commune a fait ses réserves à bâtir mais qu'elle n'a rien à dézonner ? Le développement d'un plan de quartier a été accepté.

Mme de Quattro répond que d'après la loi, la commune devrait renoncer au plan de quartier pour l'instant. Elle conseille de ne pas pousser ce projet maintenant car il risque d'être refusé par Berne. Elle conseille d'attendre la fin de la période de transition, ce qui donnera peut-être un peu plus de marge.

M. Cetrangolo ajoute que le plan de quartier a été accepté par le SDT, voté par la population, mais pas encore construit. Le promoteur va demander le permis de construire. Que va-t-il se passer ? Le terrain est déjà affecté en zone à construire.

La Présidente indique que Mme de Quattro ne peut pas toujours avoir les réponses à des projets particuliers.

Mme de Quattro est d'accord avec le vice-syndic : si le terrain est déjà en zone à construire, la commune peut prendre le risque et demander le permis de construire, mais elle ne peut pas dire quelle sera la décision de Berne ...

M. Guy Delacrétaz, Syndic de Préverenges :

Il indique qu'il n'est pas membre de l'AdCV. Il est venu avec plein d'espoirs, il est effondré, dépité, suite à l'allocution de Mme de Quattro. Il a l'impression d'être face à quelque chose qui lui tombe dessus et paraît irréel. La notion de dézonage est idiote et engendrera des « guerres », on aurait pu geler des terrains. Le peuple a voté sur des concepts que des technocrates transforment en des choses irréalisables et stupides. Il suggère de se battre contre ceci. Il est d'accord qu'il y avait certainement dans le canton de Vaud trop de zones à bâtir, avec un risque d'avoir des régions qui construisent trop. Mais cela nécessitait-il de faire quelque chose d'aussi bloquant et contraignant ?

Applaudissements de l'assemblée.

Mme de Quattro lui répond qu'elle est d'accord avec lui, mais qu'elle est une simple Conseillère d'Etat dans un Exécutif, que le Législatif était le peuple suisse, qu'il a voté une loi qui ne peut pas être touchée. Par contre, Mme de Quattro explique qu'elle a attaqué l'ordonnance fédérale qui est l'œuvre des technocrates, des juristes, de l'administration, ordonnance qui va trop loin. Mais elle ne peut pas ignorer une loi ni un texte du Conseil Fédéral ! Elle utilise les marges de manœuvre qu'elle a à sa disposition.

M. Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies comprend la logique de Mme la Conseillère d'Etat, son exposé était très clair. Il admet que les marges de manœuvres sont réduites. Il est interpellé lorsque l'application d'origine du plan directeur cantonal débouche sur des situations qui sont contraires à l'application de la LAT qui prévoit qu'il faut densifier à des endroits. Par exemple dans sa commune, s'ils avaient dézonné on arriverait à la solution exactement inverse de ce que nous préconisons. Il y aurait une réflexion à faire sur notre propre législation cantonale pour arriver, par le biais notamment de dérogations, à pouvoir quand même poursuivre le but qu'avait le législateur. Mais il ne faudrait pas que notre propre législation nous amène à des extrêmes qui sont en plus contraires à la volonté de la LAT. M. Schmidt indique qu'il est convaincu que Madame la Conseillère d'Etat a ça en tête.

Mme de Quattro répond que M. Schmidt a raison, qu'elle essaie d'amener un certain nombre d'assouplissements. Elle en a présenté deux aujourd'hui, notamment le taux de croissance plus élevé, mais le Conseil d'Etat a le mandat du Grand Conseil de modifier les fiches A11 et A12. Au moment où les motions ont été déposées, la LAT n'était pas encore entrée en vigueur, donc on pouvait espérer aller plus loin. Elle sait qu'elle ne peut pas aller aussi loin que le souhaitait la motion dont Mme Labouchère, présente ce soir, est signataire. Elle pense avoir tout de même une certaine marge de manœuvre. Elle est réduite avec la nouvelle loi mais elle n'est pas inexistante. Elle rencontrera Mme Labouchère et Mme Luisier mardi prochain (9.6.15) pour travailler sur cette motion.

M. Pierre Burnier, Syndic de Bursinel pense que ces démarches sont très positives, mais pour rester dans le mercantile selon lui, il estime que l'on oublie un volet : par exemple, lorsque quelqu'un hérite d'un terrain, l'Etat encaisse des impôts cantonaux et fédéraux, que se passe-t-il maintenant avec la nouvelle loi ? Si une personne a hérité d'un bien, qu'elle a investi en empruntant sur le bien reçu, les conséquences financières et fiscales peuvent être lourdes de conséquences car de nouvelles lois bancaires viennent également se grever là-dessus. Si la banque refait une évaluation de la situation financière, la valeur du bien diminuera drastiquement suite à la LAT et la banque pourra exiger un remboursement partiel du bien. Que se passe-t-il ?

J. de Quattro est également interpellée par cette réflexion et déplore l'absence d'un Conseiller national dans la salle car ils n'ont pas peut-être pas mené cette réflexion ou en tous cas ils ne l'ont pas concrétisée dans la loi. Seul un tribunal peut statuer sur ce sujet. Rien n'est prévu dans la loi pour aider les gens qui ont acquis ou hérité d'un terrain, qui suite à la LAT n'a plus de valeur.

C'est la raison pour laquelle une taxe sur la plus-value a été créée. Elle conçoit qu'il ne faut pas trop de taxes, mais d'un autre côté, s'il n'y en a pas assez, il n'y aura pas les fonds nécessaires pour indemniser les gens. Le SDT aura besoin de compétences issues des communes pour trouver le juste équilibre entre prélever, mais pas trop, sans écraser ceux qui acquièrent, mais suffisamment pour avoir un fonds qui indemniser les autres. C'est le système des vases communicants. Mais l'application sera compliquée et tout le monde ne pourra pas être totalement indemnisé.

M. Pierre-Alain Schmidt souligne qu'il ne faut pas sous-estimer les drames humains que cela va engendrer. Souvent les terrains sont le fruit de partages lors d'héritages.

Mme de Quattro rappelle que ces drames humains sont issus d'une votation populaire. Elle refuse s'en prendre la responsabilité. Il faut essayer de trouver des solutions afin de sortir du mieux possible de cette situation.

Mme Caroline Monnard, Municipale à Mont-sur-Rolle. Elle représente sa collègue en charge du dossier qui est malheureusement absente ce soir mais elle lui a demandé de poser une question : Le 4 juin 2014, soit un mois après l'entrée en vigueur du moratoire sur la LAT, 24 Heures affichait une carte du canton sur laquelle étaient mentionnées les communes dont la zone à bâtir était surdimensionnée. Il était question de 70 % des communes. En jaune étaient mentionnées les communes dans la norme tolérée, soit une dimension de zones à bâtir inférieure au double de l'estimation de leurs besoins pour les quinze prochaines années, dont Mont-sur-Rolle. Il ressortait de cet article que cette situation répondait aux exigences de la LAT quant au besoin de dézonage.

Dans la marche à suivre permettant aux communes d'établir leur bilan, établie par le SDT et daté également de juin 2014, il était également fait mention (page 18) de la signification des résultats et du fait que les communes ayant un facteur de croissance oscillant entre 1 et 2 avaient une capacité d'accueil cohérentes avec les besoins. Après validation de notre bilan, il était confirmé que Mont-sur-Rolle ne serait pas concerné par un déclassement, avec un facteur de croissance de 1.78.

Quelques citoyens et conseillers communaux étant inquiets des mesures prises dans le cadre de la LAT, nous les avons renseignés sur la base des résultats obtenus lors de l'établissement de nos réserves de zones à bâtir en leur indiquant que nous n'étions pas concernés par un déclassement puisque notre facteur de croissance, de 1.78, était inférieur à 2.

En date du 23 mai, la même presse affiche une nouvelle carte, cette fois en ne mentionnant plus les communes avec facteur de croissance entre 1 et 2, épargnées par un dézonage. Certaines d'entre elles ont viré au rouge, comme la nôtre. On ne fait plus mention de 70 % de communes concernées par un dézonage, mais de 77 %. Le plus surprenant, est qu'il soit indiqué dans l'article « nous avons voulu donner une bouffée d'oxygène aux communes, indique Jacqueline de Quattro. Elles obtiennent donc une marge de manœuvre plus importante ».

A ce stade, peut-on toujours admettre que les bilans des réserves à bâtir établies selon les critères de juin 2014 sont toujours valables ? Est-il normal qu'on change les règles du jeu en cours de partie ?

Comment rester crédibles vis-à-vis de nos populations et de nos conseils dans de tels cas (Ou comment expliquer à notre population et à notre conseil des données que nous-mêmes avons de la peine à comprendre)

Doit-on s'attendre à une nouvelle version de la cartographie cantonale concernant le dézonage ?

Mme de Quattro ne comprend pas quelles sont les règles de jeu qui ont été changées. La première carte qui a été publiée à son arrivée était basée sur les renseignements dont disposait le canton. Puis le SDT a écrit à chaque commune afin de leur demander de faire un bilan affiné, ce que les 318 communes vaudoises ont fait. Sur la base de ces bilans, des points ont été libérés et d'autres ont été intégrés. Donc les bilans ont été corrigés d'après les indications des communes et la nouvelle carte a été établie sur la base de ces bilans rectifiés. Nous sommes maintenant à 75 % et non 70%. La Canton a assoupli le taux de croissance qui est passé de 15% à 22%, ce qui a permis à 23 communes de se retrouver dans le vert et non plus dans le rouge.

M. Pierre Stampfli, membre du Comité de l'AdCV intervient et explique qu'au début de la LAT, on a parlé d'un taux de 15%, avec une tolérance à 30%, alors que maintenant Mme la Conseillère d'Etat parle de 22%. Il pense que la remarque de Mme Monnard vient certainement de cette différence de taux.

Mme de Quattro explique que la nouvelle LAT ne permet plus cette tolérance de 30% qui était cantonale. Cette nouvelle loi fédérale a effectivement changé les règles.

A la demande de précision de Mme Byrne Garelli, Mme de Quattro lui répond que c'est la loi qui influence ce chiffre, et non l'ordonnance.

Un nouvel intervenant explique qu'il est un « vieux » syndic qui s'étonne d'un certain nombre de choses. Il rappelle que dans les années 70, lors de la LAT 1, il n'y avait pas de compensations. Il pense que nous sommes dans le même système. Il comprend que Mme de Quattro se trouve dans une position difficile. Lors de la votation, la question était mal posée : êtes-vous pour ou contre le mitage du territoire ? L'incidence est énorme et on vit un moment historique. Nous essayons de débattre sur des solutions à trouver alors que fondamentalement le point de départ est faux. La majorité des votants ne savaient pas sur quoi ils votaient. Allons-nous nous engager ces prochaines années dans une voie que nous ne maîtrisons pas ? Ce qui nous arrive est grave : il ne s'agit pas simplement de dézoner mètre pour mètre ; le fond de compensation va être constitué par les plus-values, mais quelles sont ces plus-values ? Le syndic estime que nous sommes dans des concepts antinomiques alors que nous parlons de pourcentages. Selon lui il faudrait reprendre à la base ce problème et arrêter de discuter sur les effets à moyen et long terme.

Mme la Conseillère d'Etat lui demande comment reprendre ce problème à la base ? Par une votation populaire ?

Mme Josephine Byrne Garelli explique qu'effectivement pour changer cette loi, il faudrait une nouvelle initiative. Sa question est : quel appui pourrions-nous obtenir ? Est-ce que dans les discussions de Mme de Quattro où d'autres cantons semblent prendre conscience des difficultés, y a-t-il un mouvement de fond qui donnerait des chances de succès à une telle initiative ?

Mme de Quattro répond qu'elle a une analyse qui va dans le sens contraire : les lobbies de l'agriculture et les milieux verts sont beaucoup plus forts que ce que l'on pense et les jeunes verts sont en train de récolter des signatures pour une nouvelle initiative qui va encore plus loin que la LAT 2. Elle rappelle tout de même que la LAT était un contre-projet à une initiative qui voulait un gel complet. On ne peut pas ignorer la situation actuelle. Mme la Conseillère d'Etat a mobilisé ses collègues des autres cantons pour stopper la LAT 2 afin d'avoir du temps pour analyser et laisser respirer. Mme de Quattro estime que les communes ayant le plus de réserves doivent être les premières à bouger. Ceci permettrait déjà de débloquer un bon nombre de projets, de passer la période transitoire et retomber

sur nos pieds. Il faudrait une réaction citoyenne qui dise qu'elle a voté contre le mitage du territoire. Le peuple a voté sur une logique du regroupement des infrastructures et de l'habitat dans des zones équipées où il est raisonnable de travailler et d'habiter. Le vote du peuple suisse a du sens mais c'est la manière dont il est appliqué qui n'en a pas.

A l'heure actuelle beaucoup de communes autorisent la construction de villas, rapporte un syndic. Sa commune a refusé aux personnes qui veulent construire des villas au cœur du village en leur expliquant que les quartiers villas devaient être densifiés. Ça fait 35 ans que la commune n'a pas dézonné un mètre carré. S'ils avaient autorisé la construction de villas, ils ne seraient pas dans les 22%. On parle de dézoner et de mètres carrés et tout d'un coup on parle de population. Il estime qu'il faut rassurer les communes et les habitants en donnant un taux plancher sous lequel le canton ne descendra pas et ne viendra pas embêter les communes.

Mme de Quattro est d'accord que la tendance actuelle est de construire des villas, ce qui est contraire au principe de densification.

Un syndic de la région de Morges explique qu'il existe un plan directeur régional avec des bassins de vie. Il est prévu que le district de Morges accueillera 16'000 nouveaux habitants, 8'000 en zone urbaine et 8'000 en zone périphérique. Il sera impossible d'accueillir cette population s'il faut dézoner. Quels sont les moyens pour que les surfaces excédentaires ne puissent pas être dézonnées ?

Mme de Quattro indique que les communes peuvent discuter entre elles. Dans la LAT 2, qui a été repoussée, il y avait une réflexion au-delà des communes, et même au-delà des cantons afin d'avoir une vision plus globale. Pour le moment c'est l'affaire des communes, elles doivent faire des calculs entre elles.

M. Guy Delacrétaç, Syndic de Préverenges :

Il prend la parole une nouvelle fois. Il indique que le vote sur le mitage du territoire est similaire au vote du 9 février, il y a eu une incompréhension sur le vote. On donne aux communes le rôle d'informer leurs citoyens que leur terrain n'a plus de valeur, qu'ils auront peut-être des compensations, dans certains cas.

JdQ répond que c'est une compétence communale, donc elle ne pourra pas le faire à la place des communes. On ne pourra pas avoir une résistance du canton de Vaud face aux autres cantons. Elle a essayé durant une année. Les enjeux sont trop importants, chacun doit faire sa part du travail et assumer ses responsabilités.

M. Yves Ravenel, Municipal de Trélex et député au Grand Conseil :

Il demande pourquoi on a pris la date de référence de 2008 et pas une date plus récente. Ça aurait pu changer tout le système de calcul ...

Mme la Conseillère d'Etat explique à nouveau que l'on ne peut changer la date de référence que dans le cadre d'une révision du plan directeur. La date sera changée mais elle n'entrera pas en vigueur avant que le plan directeur révisé soit approuvé par le Conseil Fédéral, c'est-à-dire au plus tôt en 2017. D'ici là, on ne peut pas changer la base qui figure dans le plan directeur actuel.

En attendant, étant donné que cette date de référence ne peut pas être changée et afin de donner un peu plus d'oxygène, le taux de croissance a été augmenté de 15% à 22%. La marge de 30% qui était appliquée avant n'est maintenant plus possible.

M. Eric Linn, membre du Comité de l'AdCV, répond à la question de l'association régionale morgienne. Ce cas de figure existe dans la région d'Aigle : ils ont un schéma directeur et ont créé une convention pour protéger les intérêts au sein d'une région. Le projet d'agglomération Lausanne Morges, qui a un fort développement, a également essayé de protéger les intérêts au niveau de l'agglomération.

M. Buttin, Syndic de Mex :

La Commune de Mex est à 40%. Il a vu dans une liste qu'il y avait une commune à près de 600% ! Mex a un projet de construction d'immeuble en zone à bâtir légalisée, autorisé par le règlement de construction. Que se passe-t-il au niveau du SDT ?

Mme de Quattro explique qu'il rejoint son collègue qui a parlé tout à l'heure (M. Cetrangolo, Vice-syndic d'Eclepens). Chaque commune a des projets en cours, à des stades différents. Ce ne sont pas ces types de communes qui doivent dézoner en premier mais celles qui ont des réserves très excessives. Par exemple, Gryon a des réserves de terrains pour 600 ans...

Un intervenant demande quel est le taux pour arriver à l'équilibre ?

Mme la Conseillère d'Etat indique que l'on n'arrivera pas à dézoner jusqu'au dernier mètre carré durant la période transitoire mais il faut faire l'effort et commencer là où il y a le plus de place, où les zones sont excessives. Les terrains des communes ayant prévu des réserves pour 600 ans n'ont pas de valeur.

M. Stephan Comminot, Syndic de Chavannes-des-Bois :

Il explique que s'il prend la date de référence de 2008, il est à 106% d'augmentation, s'il prend la date de 2014, il est à 15%. Il y a eu une forte augmentation de la population dans sa commune entre 2008 et 2011. Il propose de calculer les communes qui sont en surcharge avec une référence de 2014 et s'adresser à ces communes pour dézoner.

Mme de Quattro lui conseille de faire ce qu'il peut. Il faut commencer à dézoner où c'est intelligent de le faire. Elle lui suggère de discuter avec une autre commune pour trouver une compensation, des réserves.

Elle donne l'exemple d'une école intercommunale destinée à 6-7 communes. Si la commune sur laquelle l'école se construit n'a pas de réserve, il faut demander au 5-6 communes bénéficiaires de l'aide pour dézoner.

Dans la situation actuelle, si les communes restent seules, chez elles, ça sera difficile.

M. Pierre Stampfli, Syndic de Chavannes-de-Bogis, membre du Comité de l'AdCV :

Il indique que la cour des comptes avait fait un rapport assez sévère sur le SDT qui était encore à l'époque dirigé par Mme B. Métraux. Il demande ce qu'il en est actuellement et ce qui a été entrepris.

Mme de Quattro explique qu'elle a repris en 2014 un service qui a été ballotté d'un Conseiller d'Etat à l'autre : M. Jean-Claude Mermoud, M. Philippe Leuba, Mme Béatrice Métraux. Chacun y a apporté sa patte politique, son orientation ; il faut également admettre que pour les services, ces changements ne sont pas faciles : ils laissent parler et continuent à travailler comme ils en ont l'habitude, tout en faisant de leur mieux et en assurant la pérennité de l'Etat. Mme de Quattro souligne que ce sont des gens qualifiés, compétents. Elle essaye de reprendre la main politique sur un service qui a l'habitude de travailler tout seul. Elle sait que des améliorations sont déjà faites car elle reçoit des lettres de remerciements. Elle essaie d'entreprendre une démarche « qualité » : elle a nommé un chef de projet qui doit amener ce service à être un service public, au service du public. La Conseillère d'Etat aimerait également introduire un rôle de « facilitateur ».

Madame Josephine Byrne Garelli met un terme à ces discussions. Elle est impressionnée par la qualité des réponses apportées. Elle demande aux personnes ayant posé des questions d'envoyer au secrétariat de l'AdCV leurs interventions.

L'association des communes suisses pourrait peut-être nous identifier des alliés dans ce dossier.

Madame la Présidente souligne que la qualité des interventions de cette soirée nous montre des candidats potentiels pour notre Comité. Elle lance un appel aux communes à ce sujet, l'association n'ayant pas les ressources nécessaires pour contacter personnellement les personnes.

Mme Byrne Garelli remercie Mme de Quattro pour ses réponses solides et intéressantes et conçoit qu'elle n'a pas de baguette magique pour résoudre tous les problèmes. Le groupe « Aménagement du Territoire » au sein de l'AdCV épaulera Mme de Quattro dans ce dossier. Les personnes ayant un discours construit ou des points à transmettre au Conseil d'Etat peuvent contacter Monsieur Pierre Stampfli, responsable du groupe de travail.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

5. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV

Election d'un Vice-Président et nomination d'un délégué au Comité (Mme Josephine Byrne Garelli)

La Présidente soumet à l'approbation de l'assemblée l'élection de Pierre Stampfli en tant que Vice-Président. Elle le remercie pour son engagement, ses excellentes capacités de travail et de synthèse. Applaudissement de l'assemblée.

La Présidente annonce également la nomination de Hans-Rudolf Kappeler en tant que délégué au Comité, délégué au Grand Conseil. Elle indique qu'il n'y a pas besoin de l'élire formellement mais elle demande si l'assemblée approuve ce nouveau lien entre le Grand Conseil et l'AdCV. Applaudissement de l'assemblée.

Equitim (M. Jean-Charles Cerottini)

M. Cerottini devait parler d'Equitim, mais vu l'heure avancée, il propose d'en parler plus en détails à la prochaine Assemblée générale. En quelques mots, il explique qu'il s'agit d'une fondation qui vise créer et mettre à disposition durablement des logements à loyer accessible.

2^{ème} Forum vaudois du Logement (M. Jean-Charles Cerottini)

Le forum aura lieu le 24 septembre 2015 au siège de la Fédération vaudoise des Entrepreneurs à Tolochenaz. Il est organisé par le département des institutions et de la sécurité. M. Cerottini représentera l'AdCV. Le 1^{er} forum avait eu un énorme succès car il avait permis des échanges quant à la problématique de pénurie des logements et les moyens nécessaires pour y remédier.

Journée « Marchés publics ouverts à tous » (M. Jean-Charles Cerottini)

Le Forum des Marchés publics, sur l'initiative de la Fédération vaudoise des Entrepreneurs, en collaboration avec le Département des Infrastructures et Ressources Humaines et avec le Journal Bâtir, aura lieu le vendredi 28 août 2015 au Palais de Beaulieu à Lausanne. M. Stampfli représentera l'AdCV. M. Cerottini invite les membres à prendre contact avec lui pour toute question à ce sujet.

La Tribune d'Echange (Mme Josephine Byrne Garelli)

Suite aux périodes de congé de l'Ascension et Pentecôte, nous n'avons pas pu sortir notre nouveau numéro de la Tribune d'Echange avant l'AG. Elle prie l'assemblée d'excuser l'AdCV pour ce retard.

6. Présentation de la sortie récréative du 11 septembre 2015 à Dully

Mme la Présidente passe la parole à M. Kurt Müller, Municipal à Dully pour nous parler de la sortie récréative de l'AdCV qui aura lieu, sur proposition et invitation de Dully, dans leur commune.

Les invitations seront envoyées début juillet. Toutes les informations seront données quant à la sortie et l'inscription par courriel d'ici fin août. La Municipalité de Dully se réjouit d'accueillir les membres de l'AdCV pour cet événement.

Mme la Présidente remercie M. Müller et se réjouit de venir le 11 septembre à la sortie récréative.

7. Divers et propositions de l'assemblée

N'ayant pas de propositions provenant de l'assemblée, Mme la Présidente donne la parole à notre hôte, Monsieur le Syndic Antonio Bilardo.

Il apporte les salutations de la Municipalité de Trélex à Madame de Quattro et la remercie pour sa venue. Il espère qu'elle aura tout de même un bon souvenir de la commune malgré son « passage au gril ». Il dénote son courage et la félicite pour ses réponses.

Trélex est un village de 1'452 habitants, dont 52 corps diplomatiques, qui a su maîtriser son urbanisme durant cette dernière décennie et fait partie des 73 communes qui n'ont pas besoin de dézoner. C'était une volonté de la commune de ne pas avoir une densification à tout va ; mais il arrive également à Trélex de passer par des moments difficiles lors qu'elle veut qu'un terrain passe de zone agricole ou intermédiaire à une zone constructible.

C'est une commune où il fait bon vivre, dans la verdure et le calme, idéalement placée entre Lausanne et Genève, à quelques minutes de Nyon, proche de l'autoroute sans en subir les nuisances, desservie par les transports publics : le Nyon – St-Cergue. Il rêve, en tant que Syndic, de pouvoir réaliser un nouveau dépôt pour le Nyon – St-Cergue dans sa commune, sujet dont il a déjà parlé avec Mme de Quattro. La parcelle prévue à cet effet ayant vu passer la LAT, entre le début du projet et 2014... les nouveaux wagons, payés par le canton et la population, auront quelques difficultés à être entretenus ...

La salle communale ainsi qu'un autre bâtiment de la commune seront rénovés durant l'été. Le bâtiment communal a été rénové dernièrement. Le village possède un bâtiment de l'enfance avec une crèche-garderie de 22 places, une UAPE de 36 à 48 places, des bureaux pour les logopédistes et psychologues, psychomoteurs, et un restaurant scolaire : une commune qui répond à l'article 63a voire plus, donc tout va bien !

Les finances sont au beau fixe malgré l'arrivée à l'horizon de quelques petits nuages : les rentrées fiscales commencent à diminuer un peu, la Municipalité essaiera de régler le problème.

Il tient à terminer avec une note d'espoir : Trélex est une commune merveilleuse et la région est exceptionnelle : il y vit depuis qu'il est né. Il rêve qu'un jour le district de Nyon possède des bâtiments, des appartements pour que les jeunes de la région puissent rester : les loyers actuels, sous la pression de la LAT, des différentes constructions et également des expatriés étant extrêmement chers.

M. Bilardo termine son allocution en indiquant que la commune de Trélex a le plaisir d'offrir à l'assemblée un apéritif dînatoire.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance et invite chacun à partager le verre de l'amitié.

Pour le PV : Catherine Aebi

La séance est levée à 21h15

Calendrier 2015

- Vendredi 11 septembre 2015, sortie récréative de l'AdCV à Dully
- Jeudi 1^{er} octobre 2015, assemblée générale, lieu à confirmer
- Jeudi 19 novembre 2015, assemblée générale, Tolochenaz

Annexes

- allocution de Mme Jacqueline de Quattro
- présentation de l'AdCV
- communiqué de presse de l'AdCV sur l'AG de Trélex